

N°

ast

arci

236

2

TRAIT D'UNION

Bulletin de l'Association romande
des correctrices et correcteurs d'imprimerie
et de l'Association suisse des typographes

2023

SOMMAIRE

1 ÉDITO

3 VIE DE L'ASSOCIATION
LES RENDEZ-VOUS
DE L'ARCI

4 TYPOMANCIE
PAR ICI
L'AVENIR!

7 DÉTENTE
TOUTES LES
PERLES NE
SONT PAS DES
COQUILLES...

11 IDIOME
CHAMADE
OU BRELOQUE ?

16 ARCI
PROCÈS-VERBAL
DE LA 78^E AG

30 ZEN
MOTS
CROISÉS

32 AGENDA

Arciennes, Arciens,
le comité recherche des volontaires pour mettre sur pied
l'AG 2024 et les festivités du huitantième anniversaire de l'Arci.
Merci de vous annoncer à comite@arci.ch

Chers amis,

ÉDITO

C'est une assemblée bien inhabituelle que nous avons vécue à Vevey le 27 mai dernier. Comité démissionnaire absent, irrégularités en tous genres, bilan inexistant... notre Arci, vénérable octogénaire, est passée bien près de sa dissolution. Mais la correction a la peau dure et la vitalité chevillée au corps : une Commission d'organisation tenace, une Assemblée décidée à insuffler énergie et force, et nous voilà repartis ! Une belle magie est née ce printemps au bord du lac !

Rencontres professionnelles, creusets d'échanges entre correcteurs, *Trait d'Union* revigoré, les idées et les projets ont fusé, et c'est nantie d'un comité jeune et volontaire que l'Assemblée regarde l'horizon 2024, année des huitante ans de notre Arci. Un tel anniversaire mérite une belle fête ; que proposer de mieux qu'un voyage intéressant, une visite culturelle dans l'un ou l'autre lieu emblématique de la profession ?



© Marc Augiey



© Marc Augiey



*Le nouveau comité,
de gauche à droite: Muriel
Füllemann, Natasa Simic,
Norbert Tornare, Florian
Stäuber et Catherine Magnin.*

© Marc Augiey

Le procès-verbal occupe une grande place dans ce numéro ; à circonstances inhabituelles, mesures exceptionnelles... Vous découvrez en image le nouveau comité avec Florian Stäuber, notre trésorier, Norbert Tornare, notre secrétaire aux verbaux et à la gestion des membres ; Catherine Magnin et Natasa Simic qui s'activent pour organiser les rencontres professionnelles et notre présence sur la Toile, aux salons et aux événements qui comptent. Nous ferons ainsi notre retour à Saint-Pierre-de-Clages, le Village suisse du Livre, où nous partagerons le stand de nos confrères de l'association Défense du français. Le *TU* a trouvé une rédactrice responsable, Muriel Füllemann, très engagée et ayant à cœur d'offrir à lire un bulletin riche et varié qui enchantera tous les membres. Les rubriques habituelles ne sont pas oubliées et les pépites présentées par Patricia Philipps raviront les amoureux de la langue. La culture ludique n'est pas en reste et la rubrique récréative de notre amie Éliane Duriaux conclura comme d'habitude notre organe d'information.

*Marc Augiey
Membre de la Commission d'organisation*

LES RENDEZ-VOUS DE L'ARCI

VIE DE L'ASSOCIATION

La solitude de la correctrice ou du correcteur stylo rouge en main est-elle inéluctable ? Non !

L'Archi propose désormais à celles et ceux qui exercent, ont exercé ou souhaitent exercer cette profession des rencontres, comme autant d'occasions de discuter du métier, de partager expériences, questions, conseils...

Par deux fois ce printemps, ce sont 34 personnes, membres, non-membres, peut-être futurs membres de l'Archi qui y ont participé.

Sous la variété des profils, quelques préoccupations communes sont apparues. D'où de prochains rendez-vous, thématiques :

Les tarifs (parce que nous le valons bien)

Et parce que établir un devis, ce n'est pas de la tarte. À quelle recette se fier ? Quelles astuces pour ne pas se brûler les doigts ?

Au secours, je débute !

Complément de formation, réseautage, syndrome de l'imposteur... : boîte à outils et transmission du métier du correcteur chevronné au néophyte.

Franglismes à gogo

Cacher ces mots *in english* qui envahissent les textes en français...

Correcteur-ricex et écriture inclusive

Qu'on l'applaudisse ou qu'on la maudisse, l'écriture inclusive est un nouveau paramètre dans la vie de correcteur.

Où ? Quand ? Sous quelle forme ? Réponses à venir sur

- notre site Internet, www.ast-archi.ch
- notre page Facebook, Association romande des correctrices et correcteurs d'imprimerie
- la liste de discussion pour correctrices et correcteurs de Suisse romande, à laquelle s'abonner sur https://framalistes.org/sympa/info/correcteurs_suisse_romande (ou, sur framalistes.org/sympa, chercher « Correcteurs »)

Au plaisir de faire connaissance ou de nous revoir !

Catherine Magnin

PAR ICI L'AVENIR !

Ah, deviner de quoi demain sera fait, qui n'en a jamais rêvé ? S'improviser mancien (mot dérivé de « mancie », du grec *manteia*, « divination obtenue par quelque procédé que ce soit »)... Voir des signes partout...

Mais ne sommes-nous pas tous déjà un peu devins, sans prétendre à grand art, quand nous observons les nuages (tels des néphélomanciens, du grec *nephelê*, « nuage »), que nous nous laissons gagner par l'effet hallucinatoire de lumignons au crépuscule (en lychnomanciens, du grec *lukhnos*, « lampe »), que nous épions le mouvement de paupières de notre bien-aimé (en blépharomanciens, du grec *blepharon*, « paupière »), ou même la manière dont il s'habille, la moindre erreur dans sa façon de se vêtir pouvant constituer, selon les chitonomanciens (du grec *khitôn*, « tunique »), un mauvais présage ?

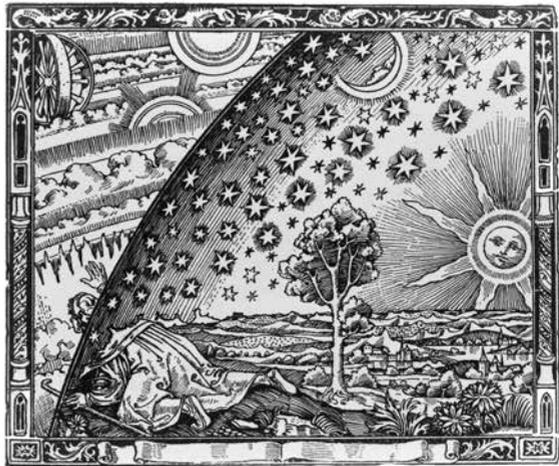
Tout, ou presque, est prétexte à divination, d'où un catalogue de pratiques (quelque 150 répertoriées par Gwenc'hlan Le Scouëzec, de l'abacomancie à la zoomancie en passant par la cokkygomancie – au chant du coucou –, la margaritomancie – à l'aide d'une perle –, ou la pissomancie – grâce à des petits pois –, j'en passe et des meilleures) qui ne sentent pas forcément la naphthaline. Tenez, vous pourriez même connaître votre avenir si vous saviez interpréter les vibrations de la hache que vous venez de planter vigoureusement dans une cible lors d'une sortie entre amis au Ranch du Caribou ou chez Axvetik. Vous seriez alors non pas vibromancien ni hachomancien, mais axinomancien (du grec *axinë*, « hache »).

Décoiffant

Vous trouvez cela capillotracté ? Pourtant, il est possible de pratiquer de la divination en observant les boucles de cheveux d'un jeune enfant, leur mouvement au vent et leur

« Le point où le ciel
et la Terre se touchent. »

in: Camille Flammarion,
*L'atmosphère, météorologie
populaire*, 1888.



disposition. De la bostrychomancie (du grec *bostrukhos*, « boucle [de cheveux] »), que ça s'appelle. Et c'est à la plume de François Rabelais que nous devrions ce terme; il figure en tout cas dans le glossaire des *Œuvres de F. Rabelais*, parues à Paris en 1837 chez Ledentu.

Vous l'aurez constaté, pour reconnaître les mancies, mieux vaut réviser ses préfixes, essentiellement grecs. Mais l'étymologie nous joue parfois des tours. Ainsi, si l'oniromancie désigne manifestement l'art d'interpréter les songes, n'allez pas chercher un synonyme inspiré de Morphée. C'est Brizo qu'il faut invoquer, la patronne des marins, qui leur envoyait des rêves prophétiques et a donné son nom à la brizomancie, en usage à Délos, dans la Grèce antique.

Étourdissant

Perturber un rêveur ou un somnambule serait cruel, et il serait dangereux d'interrompre un individu qui tourne sur lui-même, telle une toupie. Il pourrait être en plein exercice d'un art divinatoire appelé non pas dervichomancie ou cyclomancie, mais gyromancie (ou giromancie), du grec *gyros*, « cercle, rond ». Étourdi par sa rotation rapide sur lui-même, l'intéressé s'écroule sur une des lettres tracées sur la circonférence d'un cercle autour de lui. Répétez l'opération, vous finirez par pouvoir constituer un mot.

François d'Assise utilisait une méthode analogue, mais dans un but différent : aux carrefours, pour connaître dans quelle direction Dieu voulait qu'il marchât...

C'est dire si les Grecs n'ont pas l'exclusivité. Voyez la chasmimancie, du latin *chasma*, « gouffre béant », pratiquée par les Arabes. Qu'y observe-t-on ? Les bâillements, puisque c'est par la bouche grande ouverte qu'un diable peut entrer dans une personne. Heureusement que le Sheitan sort au premier éternuement. Soit lors d'un mouvement involontaire, traditionnellement considéré comme un signe envoyé par les dieux et qu'il convenait donc de savoir déchiffrer, dans la catégorie de la palmomantique.

Tonitruant

Bruyant, l'éternuement, évidemment, en comparaison du bruissement des feuilles de chêne agitées par le vent, que les prêtres de Dodone prenaient pour un oracle ; une pratique à ranger parmi les dendromancies, les divinations par les arbres (du grec *dendron*, « arbre »), elles-mêmes branches de la botanomancie. Mais comment appeler celui qui tend l'oreille non aux rots de convives après un bon repas ou aux brames du cerf en rut au fond des bois, mais au couinement d'un rat ? Un myomancien (du grec *mýs*, au sens propre « souris, mulot »), pardi ! Sûr, la goinfrerie des rongeurs pourrait priver les tyromanciens de leur matière première, le fromage (du grec *tyros*).

Du tyro au typo, il n'y a qu'une lettre, qu'un caractère... mais où les typos pourraient-ils lire leur avenir ? Dans des taches d'encre (l'encromancie) qui font penser au test de Rorschach ? Dans le plomb fondu (la molybdomancie, du grec *molybdos*, « plomb ») ? Parce que de la typomancie, voyez-vous, je n'ai trouvé trace que dans un projet de jeu de rôle...

Dénouement

Et pourtant, il est un animal dont nous pourrions faire notre complice. Un coléoptère dont les larves creusent des galeries formant des motifs qui évoquent des lettres typographiques, d'où le nom latin de la bestiole, *Ips typographus*. Le typographe. Un diable d'insecte qui ravage les forêts d'épicéas (mais épargne les autres bois ; le papier est – presque – sain et sauf), et dont le nom commun est bostryche. Parce que ses larves, filiformes, sont fines comme des poils sur la tête. Soit la même racine que pour la bostrychomancie. C'est tiré par les cheveux ? Certes. Mais la boucle est ainsi bouclée...

Catherine Magnin

Sources :

BELLINE, *Encyclopédie des arts divinatoires*, Paris, Robert Laffont, 1977.

Véronique DASEN et Jérôme WILGAUX, « De la palmomancie à l'éternuement, lectures divinatoires des mouvements du corps », *Kernos* 26, Septembre 2013, pp. 111-122 (en ligne : <http://kernos.revues.org/2204>).

Dr Gwenc'hlan LE SCOÜEZEC, *Dictionnaire des arts divinatoires*, Genève, Arbre d'Or, 2006.

Le Lexis. *Le dictionnaire érudit de la langue française*, Paris, Larousse, 2014.

Sites Internet : kergankergan.itch.io/typomancie-initiation ; bostryche.ch

Toutes les perles NE SONT PAS DES COQUILLES...

DÉTENTE

Avez-vous souri quand vous avez lu ou entendu sur le vif les perles retenues par le Grand Jury, clandestin, du Grand Prix du Maire de Champignac pour son édition 2022? (Re)découvrez-les en attendant la récolte de l'année 2023.

Mention «Dépassement de la dialectique hégélienne»

Il arrive de plus en plus souvent que l'on critique la pensée économique en lui trouvant tous les défauts de l'univers. Heureusement, des personnalités se sont donné pour tâche de faire passer l'élaboration d'un budget au rang des arts.

Pour ses conseils financiers avisés :

« Il y a deux manières d'absorber une augmentation des dépenses : soit en agissant sur les dépenses en les réduisant ou en ne les augmentant pas, soit en agissant sur les recettes en les augmentant ou en ne les réduisant pas. Et cela peut être un mix des deux. »

Isabelle Chassot, conseillère aux États fribourgeoise

Mention «Futurologie rétrospective»

À force de révisions et de rectifications, certains analystes ont fini par conclure que le passé de la Russie est imprévisible. Il faut croire que l'esprit de George Orwell souffle sur notre époque, jusque dans nos contrées.

Pour la force de son argumentation :

« Je pense qu'il est juste de dire qu'on ne peut pas prévoir demain. On ne peut même pas prévoir hier, non plus. On ne peut pas planifier ce qui se serait passé si on avait fait différemment. »

Solange Peters, médecin-chef du Service d'oncologie médicale du CHUV

Champagnac d'Argent 2022

La rigueur sémantique est au cœur de l'esprit champagnacien. Alors que se multiplient les idées vagues et les concepts flous, on trouve encore des hommes et des femmes pour rallumer la torche de l'exactitude avec la lampe de la clarté.

Pour la chaleur de ses propos :

« Geler l'éducation numérique aurait pour conséquence de faire fondre les perspectives de nos jeunes. »

Frédéric Borloz, conseiller d'État vaudois

Champagnac d'Or 2022

En rhétorique comme au restaurant, le succès tient souvent à la formule. Par sa concision, elle va à l'essentiel et évite les dépenses inutiles.

Pour son énoncé particulièrement expéditif:

« De plus, un prix forfaitaire a été convenu pour les castrations et stérilisations de chiens et de chats errants ou de personnes démunies. »

La Société vaudoise pour la protection des animaux et son admirable *Courrier des bêtes*

À noter que la même phrase, de la même SVPA, avait déjà remporté le Champagnac d'Or en 2015! La SVPA réagit ainsi : « Nous nous réjouissons de savoir que cette phrase est à nouveau nominée, après sa mise en valeur en 2015 par votre même Prix de Champagnac. Il est vrai que nous avons repris la base d'un ancien article pour notre petit journal associatif non sans avoir une petite pensée émotive à l'idée que cette phrase puisse refaire parler d'elle. »



© Dupuis

COURTE SÉLECTION PARMIS LES AUTRES CANDIDATS...

Candidate n° 4

« *Sortez vos mouchoirs si vous souffrez du rhume des foies: ça va couler sec!* »

Sandra Viscardi, journaliste, supra RTS-La Première, 24 mars 2022, 6 h 12

Candidat n° 5

« *Si on est optimiste, on est optimiste et on lève les mesures. Ici, on nous propose d'étendre encore trois mois le pass vaccinal pour ce qui se traduit par un écoulement nasal qui n'a avec Omicron envoyé personne se faire entuber.* »

Yves Nidegger, conseiller national UDC, supra RTS-Un, 19 janvier 2022, 19 h 35

Candidat n° 14

« *Quant au projet clivant de géothermie profonde à Glovelier, objet d'un nouveau débat houleux entre pro et anti depuis que ce chantier a été déterré, il fait du surplace.* »

Alain Meyer, journaliste, in *Le Courrier*, 4 mars 2022

Candidate n° 18

« *Nous sommes pour le dégenrage de toutes les toilettes de l'Unige, et pensons qu'il y a des manières d'atteindre ce but tout en prenant en compte différents besoins.* »

Conférence universitaire des Associations d'Étudiant.e.x.s, in <https://cuae.ch>, 4 mai 2022

Candidat n° 21

« *Le Tour de France dopera-t-il la pratique du vélo en ville?* »

Grégoire Gonin, historien, in *24 heures*, 22 juin 2022

Candidat n° 23

« *Parmi les nouveaux rendez-vous retenus, ceux consacrés au travail et à l'enfance s'adressent particulièrement aux actifs, ainsi qu'aux personnes ayant des enfants.* »

Laurent Caspar, rédacteur en chef de l'actualité radio à la RTS, in watson.ch, 30 juin 2022

Candidat n° 39

« *Sans la grève, cette victoire n'aurait pas été gagnée, se félicitent les syndicats.* »

Rachad Armanios, journaliste, in *Tribune de Genève*, 14 octobre 2022

Les prix ont été proclamés le samedi 17 décembre 2022. L'intégralité des bons mots de la quarantaine de candidats retenus se trouve sur www.distinction.ch

syndicom



syndicom, secteur médias – Section IGE Vaud/Lausanne
Rue Pichard 7, 1003 Lausanne – Tél. 058 817 19 27
Courriel: lausanne@syndicom.ch – Internet: www.syndicom.ch

Un engagement commun, un encadrement personnalisé

CHAMADE OU BRELOQUE ?

IDIOME

Vous l'avez sûrement lue souvent, dans les histoires sentimentales, la phrase où l'héroïne « a le cœur *qui bat la chamade* lorsque le bel homme s'approche d'elle »... Quelques émotions et quelques chapitres plus tard, voilà que la romance *bat la breloque*, rien ne dure ici-bas ! Chamade ou breloque, ces deux mots, rarement utilisés seuls, méritent que l'on s'y arrête.

Les palpitations romantiques fort prisées des romancières populaires feraient presque oublier que les militaires sont à l'origine de l'expression *battre la chamade*. Est-ce à dire que nos vaillants soldats, maintenant que les dames peuvent porter l'uniforme, passent leur temps à se conter fleurette au sein des casernes ou à courir le guilledou dans les sous-bois au lieu de se livrer à des exercices de tir ?

Plus sérieusement, voyons comment expliquer que l'on soit passé de la guerre à la romance à coups de roulements de tambour.

Il nous faut remonter quelques siècles de batailles pour trouver le sens propre de l'expression *battre la chamade*. Pour un soldat du XVI^e siècle, c'était battre le tambour d'une façon codifiée – et l'accompagner d'une sonnerie de trompette – pour signifier aux attaquants que l'on voulait capituler ou faire une trêve ; c'était bien sûr le tambour et la trompette des assiégés qui battaient la chamade afin d'informer les attaquants.

L'étymologie du mot « chamade » est donnée par le *Dictionnaire historique de la langue française* du regretté Alain Rey ; en italien du nord, *ciamada* (qui se prononce « tchamada ») est le participe passé substantivé du verbe *ciamà*, « appeler » ; cela correspond au toscan *chiamare*, du latin *clamare*, qui signifie « pousser des cris, crier, proclamer ». Un grand nombre de termes militaires ont été,

dans notre histoire mouvementée, repris à l'italien par le français. L'expression *battre la chamade*, au sens propre de « battre le tambour très fort », est attestée dès 1639 pour appeler l'ennemi en lui signifiant que l'on demande grâce, que l'on se rend. Puis est apparu le sens métaphorique fréquent dans les romans : le cœur bat plus vite, on succombe au charme de l'être source de cet émoi.

Capitulation amoureuse

Du sens figuré et galant de « capituler », « se rendre », on est passé par la suite au sens plus général de « manifester un sentiment d'émotion intense par des battements accélérés du cœur », attesté en 1873.

Toutefois le sens propre a été conservé dans l'usage jusqu'au début du xx^e siècle. Après la guerre de 14-18, l'idée de capitulation a disparu au profit du sens figuré affectif de « cœur qui bat plus vite sous le coup d'une émotion », et le titre du roman de Françoise Sagan, *La Chamade*, paru en 1965, en a probablement stimulé l'emploi littéraire. Quelques années plus tard, en 1968, le livre a été adapté au cinéma, sous le même titre, avec en vedettes Catherine Deneuve et Michel Piccoli. Cette année, les cinéphiles auront reconnu, en regardant l'affiche officielle de la 76^e édition du Festival de Cannes, que celle-ci a été tirée d'une des photos de tournage de ce film : c'est le photographe Jack Garofalo qui est l'auteur de ce magnifique portrait en noir et blanc de la « grande Catherine ».

Breloque ou berloque ?

Dans la vraie vie, loin des lumières du cinéma, il arrive qu'une belle histoire d'amour ne dure pas, qu'elle s'étiole, cafouille, bref, qu'elle *batte la breloque*. Voilà encore une expression venue de l'armée ; le tambour a de tout temps été bien utile pour appeler au rassemblement des soldats. L'expression *battre la breloque*, attestée en 1764, qualifiait une façon particulière de battre le tambour, à coups rompus et saccadés, qui servait à signifier aux troupes que c'était l'heure du repas ou de la distribution de vivres, cela jusqu'à la fin du xix^e siècle. Puis cette batterie a été utilisée pour commander que l'on rompe les rangs. Au fil

Catherine Deneuve incarne
 « ce que le cinéma doit se
 souvenir d'être : insaisissable,
 audacieux, irrévérencieux »,
 estime le Festival de Cannes.

© Festival de Cannes



du temps, l'expression a pris le sens figuré de « mal fonctionner » (1791), puis « d'être dérangé, un peu fou, de parler à tort et à travers » (1813).

Lorsqu'il s'agit d'une montre, d'une pendule ou d'une horloge, on dit qu'elle bat la breloque quand elle fonctionne mal et très irrégulièrement. C'est ainsi qu'une pendule ou une montre, détraquée ou pas, a été dénommée *breloque* au XIX^e siècle dans la langue populaire. Actuellement, le sens le plus courant du mot « breloque », utilisé seul, est celui de « petit bijou fantaisie » que l'on attache souvent à une chaîne ou à un bracelet, puis par extension on parle de breloques pour qualifier de petits objets sans valeur, des colifichets.

Emberlucoquer ?

Quant à l'étymologie du mot, elle reste obscure ; les lexicologues ont formulé diverses hypothèses, en répertoriant des formes anciennes dès le XV^e siècle : *oberlique*, *berluque*, puis *brelique* au XVI^e siècle et *breluque* au début du XVII^e siècle. Il s'agit peut-être là de formes régressives dérivées d'un ancien verbe aujourd'hui disparu, *emberlucoquer* (qui est à l'origine du verbe emberlificoter). Dans une fatrasie (ensemble de pièces satiriques du Moyen Âge), une variante *byrelicoquille* a été repérée, jouant sans doute sur coquille (avec le sens figuré de « chose de peu de

valeur »). La forme actuelle breloque (qui figure en 1680 dans l'expression adverbiale *brelique-breloque*) est une variante qui pourrait être due à l'influence de *loque*, avec une racine *barl-* ou *brel-*, extension de *bar-* ou *ber-* exprimant un mouvement de va-et-vient.

Selon d'autres sources, il était courant d'employer – notamment pendant la Première Guerre mondiale à Paris – le mot *berloque* : *sonner la berloque*, pour les pompiers et les militaires, c'était alors donner le signal de fin d'alerte.

On peut ainsi le constater, retrouver l'origine d'un mot ou d'une locution revient à mener une enquête minutieuse et complexe, avec parfois des résultats incertains. Impossible de mener l'affaire *tambour battant*...

Cette expression sonore, elle aussi d'origine militaire (battre le tambour rapidement pour sonner la charge), a vu son sens changer ; à l'origine, elle signifiait faire quelque chose « au vu et au su de tout le monde » (en l'annonçant au son du tambour) ; au sens moderne, elle s'emploie désormais pour dire « rapidement, rondement ».

Sans tambour ni trompette

Au XXI^e siècle, les armées disposent d'autres moyens de communication que les tambours et trompettes ; elles gardent toutefois l'usage de ces signaux sonores, dits musiques d'ordonnance, pour les cérémonies et défilés. La



céleustique (du grec ancien *keleustikos*, « qui commande ») est la discipline qui étudie l'art de transmettre les commandements au moyen d'instruments de musique. À noter toutefois que c'est en général *sans tambour ni trompette* que les troupes se retirent d'un champ de bataille en cas de défaite...

Que l'on apprécie ou non roulements de tambour, défilés militaires, commémorations et autres manifestations liées aux armées des divers pays, il faut reconnaître que nous leur devons quantité d'expressions et de mots couramment employés. Les armées italiennes, par exemple, ont enrichi la langue française d'une douzaine de mots : cartouche, casemate, embuscade, escadron, escalade, escorte, fantassin, forçat, frégate, poltron, risque, soldat.

Notre société hédoniste et consumériste s'est emparée, au xx^e siècle, dans l'insouciance des Trente Glorieuses, du mot « chamade » pour nommer un parfum (Guerlain) ou une automobile (Renault). Au xxi^e siècle, entre pandémie, guerre, terrorisme, communautarisme, changement climatique et autres calamités, il ne nous paraît pas inconvenant d'affirmer que cette même société *bat la breloque*. Il nous reste heureusement de beaux récits littéraires, de toutes époques, des films émouvants ou des rencontres inattendues pour que notre cœur puisse encore *battre la chamade*...

Patricia Philipps

Sources :

Claude DUNETON, *La puce à l'oreille. Anthologie des expressions populaires avec leur origine*, Paris, Stock, 1978.

Georges PLANELLES, *Les 1001 expressions préférées des Français*, Paris, Les Éditions de l'Opportun, (2011) 2022.

Quid 2001 (encyclopédie méthodique de Dominique et Michèle FRÉMY), Paris, Robert Laffont.

Maurice RAT, *Dictionnaire des expressions et locutions traditionnelles*, Paris, Larousse, (1957) 2000.

Alain REY (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, nouvelle édition en 2 volumes, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2022.

Henriette WALTER, *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont (La fontaine des sciences), 1988.

Wikipédia

Sites Internet : appat.org; demusicaemilitari.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA 78^E AG

Vevey, le 27 mai 2023

Ouverture de la séance

Au nom de la Commission d'organisation AG 2023, Marc Augiey souhaite la bienvenue aux 28 membres présents et ouvre l'Assemblée. Il remercie en particulier Catherine Magnin et Michel Pitton pour leur action au sein de la Commission. Rémy Bovey assure le secrétariat aux verbaux pour cette assemblée. Les accompagnants ont reçu une documentation leur permettant de vagabonder à Vevey en attendant le repas.

La Commission demande à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour en reportant le point 6 aux Divers.

La proposition de la Commission est acceptée à l'unanimité.

Quelques membres se sont fait excuser : Jeanne-Marie Chabloz (qui donne sa voix à Ludovic Roulin, lui-même excusé en dernière minute avec report de ses voix déléguées vers Joseph Christe), Fabienne Pochon et Roger Schwerzmann (qui donnent leur voix à Joseph Christe), Yvan Bigler (vérificateur), Gabrielle Crittin, Bruna Kneuss, et deux nouvelles adhérentes, Nathalie Tanner et Isabelle Volpato. (Total des voix votantes 31.)

Nous déplorons quelques décès en 2022 et 2023 : Lise Baillod, Chantal Demierre, Raymond Joly, Guido Maternini, Christian Tirefort (14/12/2022), Michèle Hertig (janvier 2023) et Michel Othenin-Girard (15/4/2023). Nous nous levons pour une minute de silence à leur mémoire.

Nous nous réjouissons de compter plusieurs nouveaux membres : Norbert Tornare (également membre de Défense de la langue française, sympathisant devenant membre actif dès cette année), Isabelle Volpato, M^{me} Andrea Schüpbach, Nathalie Tanner et Natasa Simic.

Membres honoraires en 2023 : Rémy Bovey, Sonia Dolivo, Frédéric Gendre et Bernard Remion.

Nous enregistrons quelques démissions circonstanciées : Olivier Bloesch, Steve Richard, Florence Rohner, Monica D'Andrea ; et quelques démissions ordinaires : Julie Weidmann, Francis Choffat, Gabrielle Crittin, Galatia Fotiadis, Evelyne Campana, Jacqueline Werren, Christine Marie Weber. L'ex-présidente a présenté sa démission de l'association ainsi

que celles de l'ex-trésorière, du responsable de *TU*, de Steve Richard et de Julie Robert-Charrue, par e-mail du 23 mai dernier. Du point de vue statutaire, Nadine Jasinski et Julie Robert-Charrue n'ayant pas donné mandat ou procuration à l'ex-présidente pour les représenter, leurs démissions ne sont pas régulières et elles doivent les présenter individuellement si elles le souhaitent. Olivier Bloesch et Steve Richard ont présenté leur démission de manière régulière. Les démissions sont effectives à la fin du mois suivant le mois de la demande. Selon l'art. 11 de nos statuts, les cotisations restent dues pour l'année entière. La Commission remercie les personnes ayant honoré l'appel de cotisation.

1. PV de la 77^e assemblée générale à Delémont 2022

L'AG s'est tenue à Delémont le 21 mai 2022. Personne ne demande la lecture du PV. Avant de voter son approbation, Marc Augiey signale que le PV 76 approuvé à Châtel-Saint-Denis l'a été malgré une irrégularité passée inaperçue. Il y est mentionné que l'ex-présidente Monica D'Andrea, n'ayant pas de nouvelles de Luce Jaccard, vice-présidente, l'a considérée comme démissionnaire et prononce son exclusion du Comité. Considérant a posteriori ce qu'ont dû être les conditions de collaboration avec l'ex-Comité, la Commission confirme Luce Jaccard comme membre à part entière de l'Archi en lui présentant les excuses de l'association.

Vote d'approbation du PV 77e AG Delémont (Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 1)

2. Modification des statuts

Les modifications proposées lors de la convocation concernent notamment le nom « Association romande des correctrices et correcteurs d'imprimerie ». Une copie des statuts à jour sera jointe au prochain *TU*.

Vote d'approbation de modification des statuts (Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 1)

3. Rapports du Comité démissionnaire

En l'absence des membres de l'ex-Comité ou d'un rapport émanant d'eux, il est considéré que les textes publiés dans le *TU*₂₃₅ (les deux derniers paragraphes de l'édito et le billet de la trésorière) remplacent leurs rapports et en remplissent la fonction.

Lecture du rapport de l'ex-présidente

Lecture du rapport de l'ex-trésorière

Le vote d'approbation est remis à après le rapport de la Commission d'organisation.

4. Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs attestent la conformité des écritures, soulignent que la perte de l'exercice (604 fr. 05) est due au renchérissement du *TU* (augmentation du prix du papier de 45 % en moyenne, ainsi que de l'affranchissement).

Ils notent que la liste des membres remise à l'ex-trésorière ne mentionne pas leur statut, de sorte que cette dernière ne savait pas quel montant réclamer ; en outre, il y a contradiction entre les statuts de l'association et la décision de l'AG 2022. Il est demandé au Comité de se pencher sur la question et d'y mettre bon ordre.

Lecture du rapport des vérificateurs des comptes par Alexandre Jacquier, suppléant devenu deuxième vérificateur.

5. Rapport de la Commission d'organisation

L'Arci vient de vivre des événements inédits depuis sa création : l'abandon par le Comité de la direction de l'association (illégal au sens de l'article 18 de nos statuts). Cette situation aurait pu conduire (art. 77 CC) à la dissolution pure et simple, de par la loi, de l'association, sur simple signalement de n'importe quel membre. On notera que la démission des membres du Comité, confirmée par l'éditorial du *TU* n° 235-1-2023, ne concerne pas leur adhésion en tant que membres (hormis pour Olivier Bloesch et Steve Richard), raison pour laquelle ils ont été convoqués à la présente Assemblée et l'appel de cotisation leur a été envoyé puisqu'elle est due en entier (art. 11 des statuts).

La Commission, constituée en date du 11 avril 2023 par Marc Augiey, Michel Pitton et Catherine Magnin, a organisé l'Assemblée générale de l'Arci 2022 ayant lieu à Vevey le 27 mai 2023. La constitution de cette Commission est conforme aux statuts (art. 21) qui permettent à tout groupement de se former et d'œuvrer pour le bien de l'association.

Sa mission est d'organiser l'assemblée et d'en encadrer le déroulement jusqu'à l'élection d'un Comité. Elle assume la direction de l'association pour toutes les affaires courantes en se substituant au Comité démissionnaire sans en prendre les rôles (président, trésorier, secrétaire...). Elle note, toutefois, que malgré les appels répétés de la Commission, l'ex-trésorière a mis près de deux mois pour restituer les documents en sa possession, l'ex-présidente n'ayant transmis à ce jour aucun des documents en sa possession relatifs à son activité au Comité.

Sur le rapport de l'ex-présidente

Concernant les activités écoulées

La Commission tient à souligner d'emblée que si le Comité démissionnaire avait à son actif autant de projets de qualité menés à leur terme ou en cours, il aurait eu à cœur de venir présenter ses réalisations et de défendre son bilan...

Depuis 2021, il nous a été promis monts et merveilles et, je cite, rajeunissement de « l'association dormante qu'il faut secouer », « lifting des statuts », ou « des mesures sur la numérisation de l'association, sur la présence de l'association dans les médias avec comme objectif de la faire connaître, sur des actions dans divers domaines ».

De l'observation, par Catherine Magnin notamment, des activités de l'ex-Comité en regard de ses projets annoncés, il ressort, entre autres, que le site internet a été réactif, avec lien vers le formulaire de commande du *Guide*, des PDF du *TU* et des articles tirés du *TU*, dont la moitié signés de la présidente. Mais, faute de vision claire :

- au lieu de compléter le site internet actuel (réalisé par notre camarade Steve Richard) et le maintenir comme site vitrine suffisant, il a été préféré une dépense de 3570 francs ;
- le *Trait d'Union*, notre seul organe de communication, est annoncé tantôt uniquement numérique, tantôt semestriel, au lieu que soient étudiées des solutions rationnelles de réduction de son coût ;
- la page Facebook, que les administrateurs n'ont pas ouverte à d'autres qu'eux-mêmes, est anecdotique, entravant le développement de la communication par ce canal ;
- en 2022, l'Archi n'a été présente qu'à une manifestation, non de son initiative, mais sur invitation. Elle n'a proposé aucune activité pour les Archiens, hormis l'AG ;
- les réflexions sur les tarifs et la mise en place d'un lien entre courriels des membres et mandants sont au point mort ;
- l'ex-Comité n'a donné suite à aucune des propositions de prise de contact de l'ACLF, Association des correcteurs de langue française.

Après étude des propositions et des promesses, la Commission constate que les actions et entrevues de l'ex-présidente ont essentiellement servi des objectifs personnels de mise en valeur et de placements professionnels et que le rôle de l'ex-présidente a été de déléguer l'ensemble des tâches à des tiers sauf quand ces tâches lui assuraient une exposition médiatique ou qu'elles la mettaient en valeur.

La Commission constate la cooptation d'une vice-présidente aujourd'hui « démissionnaire ». Sa fonction de vice-présidente ne devait être effective qu'avec le vote de l'Assemblée de mars 2023 ; sa position et son rôle étaient donc en tout état de cause illégitimes et peu clairs.

L'ex-Comité envisageait en outre de se séparer de l'AST et de s'autoriser à s'adjoindre de nouveaux membres, ou à s'en séparer, à discrétion en se passant du vote de l'Assemblée générale, en modifiant les statuts, cela au mépris total de ces derniers.

Lecture par Catherine Magnin de son rapport sur les activités de l'ex-Comité.

Sur le rapport de l'ex-trésorière

La Commission s'est penchée sur le rapport de l'ex-trésorière et le conteste sur les points suivants.

Gestion des membres et des cotisations

Le fichier transmis par l'ex-trésorière à la Commission, un simple fichier Excel truffé d'erreurs d'orthographe des noms et adresses, ne renfermait que 6 adresses e-mails et aucune mention de la qualité des membres, ce qui explique l'absence dans le rapport du décompte habituel des membres et de leur répartition. Nonobstant l'affirmation de l'ex-trésorière selon laquelle « l'Arci ne détient malheureusement pas les ressources nécessaires pour retrouver les adresses des personnes ayant déménagé », Joseph Christe, Catherine Magnin et Marc Augiey ont corrigé et complété ledit fichier.

Ainsi, les membres, au nombre de 181 (171 sans les membres institutionnels), se répartissent, à la date de l'assemblée, comme suit : membres actifs 51 ; membres honoraires 74 ; membres retraités 63 ; membres sympathisants 58 ; membres institutionnels non sympathisants 6, membres AST-Arci 11 dont 2 actifs ; membres *TU* 59. Les membres actifs et les membres honoraires sont au nombre de 117. Il y a 78 femmes et 100 hommes.

La gestion des cotisations est tout bonnement inexistante. Pour l'année 2022, il y a eu essentiellement l'envoi de bulletins roses vierges et de quelques rares QR génériques vierges, alors que la Suisse entière se préparait à passer, en octobre 2022, aux QR-factures. En date du 21 avril 2023, il n'y a pas de logiciel en mesure de produire des QR-factures en fonction des répartitions de cotisations, et aucune trace de démarche pour en produire, notamment aucune relation avec La Poste pour établir un QR-IBAN, n'a été trouvée.

L'ex-trésorière rappelle les montants des cotisations en fonction d'une nouvelle nomenclature ne correspondant pas à celle des statuts. S'agissant d'un changement statutaire, celui-ci ne peut être opéré que s'il figure à l'ordre du jour et de surcroît pour l'AG 2024. La Commission, consciente de la limitation de la nomenclature (art. 4 à 9) et de l'évolution des situations, propose de mettre à jour les catégories de membres, mais pour la prochaine AG, après réflexion sur le sujet. Les cotisations 2023, fixées lors de l'AG précédente, ne peuvent être changées pour l'année en cours.

Irrégularités des comptes 2022

Le rapport de l'ex-trésorière et celui de l'ex-présidente mentionnent souvent des économies, celles-ci se faisant sur le dos des activités essentielles de l'association : le *TU*, l'Assemblée générale.

Surcoût du TU

Le prix du papier aurait doublé en un an, occasionnant le déficit de l'Arci pour 2022. En réalité le coût d'impression et d'expédition du *TU* (7729 fr. 05) a augmenté de 711 francs, ce qui est loin du double (7018 francs en 2021). L'analyse des comptes révèle un surcoût manifeste d'impression du *TU*. Pour des raisons historiques ce dernier était imprimé et expédié par IRG, mais ces raisons ne sont plus d'actualité. Alexandre Jacquier propose un devis concurrentiel qui devrait avantageusement abaisser le coût du bulletin.

Coût des envois de cotisation

On note aussi que les envois sont réalisés par l'imprimeur alors que traditionnellement, dans les associations de notre taille, l'impression des étiquettes d'envoi et la mise sous pli se font par les membres, ce qui laisse comme frais l'impression et le port.

Avance des impressions pour le compte de l'AST

L'AST rémunère le coût de la mise en pages du *TU*. Le coût de l'impression et de l'envoi des *TU* aux membres AST (33 brochures et dix pour Encre et Plomb) correspond aux indemnités versées par l'association à la metteuse en pages, notre collègue Chantal Moraz.

Autres irrégularités ou particularités des comptes 2022

Les frais de comité sont parmi les plus hauts jamais enregistrés et ne concernent qu'un seul comité, celui du 1^{er} octobre 2022, celui de mai 2022 (passation des documents de trésorerie) ayant été payé par l'AST. Ce repas au Gurten réunit (selon le PV ad hoc) 4 « membres » du Comité, 2 étant excusés. La facture (payée le 28.10.2022) mentionne une salle de conférences pour la réunion avec matériel de projection (en fait une tablette en remplacement) puis un repas de midi pour 12 adultes et 5 enfants, ce qui fait 17 personnes (en réalité sans doute 10 adultes en raison des absents) dont seules 3 sont membres officiels du Comité.

Les frais de site Internet pour 2022 sont inexistantes parce que Steve Richard a payé l'abonnement 2022 à Infomaniak et n'a pas réclamé de remboursement de cette avance.

Irrégularités des comptes 2023

Les comptes 2023 ne font pas l'objet de la vérification des comptes 2022. Des dépenses ont cependant été effectuées avant la tenue de la présente assemblée et qui engagent la responsabilité de l'association.

Financement d'un prestataire pour un nouveau site vitrine

La société Slowane a émis un devis (2023-1 signé le 20 février Julie Robert-Charrue)

pour un montant de 3570 francs pour la réalisation d'un site internet vitrine. Un acompte de 40 % (soit 1430 francs) a été réglé le 27 février 2023, le reste du montant a été mis au budget 2023 pour un montant de 2000 francs, ce qui est insuffisant pour couvrir l'entier de la facture.

La Commission relève ici deux fautes graves : premièrement, le Comité (art. 18 des statuts) ne peut, en aucun cas, engager des dépenses non budgétées au-delà de 2500 francs (or le devis ici est de 3570 francs). Le fait de scinder le paiement en deux n'enlève rien au fait qu'il s'agit d'une dépense irrégulière et donc non autorisée. La Commission est étonnée par le coût de ce site vitrine (prix du marché plutôt aux alentours de 1500 francs). Par ailleurs, Steve Richard entretenait le site actuel qui est tout à fait convenable. Deuxièmement, Julie Robert-Charrue n'était pas habilitée à signer le devis, puisqu'elle n'avait pas été élue (comme vice-présidente ou comme membre du Comité) par l'Assemblée générale.

Coût du comité de janvier 2023

Selon la facture du 31 janvier 2023, le repas du Comité du 28 janvier a réuni 12 personnes dont 6 « membres » du Comité (dont Julie Robert-Charrue et Steve Richard, non membres du Comité) et 6 conjoints et enfants. Il n'y a aucune trace d'un remboursement de la part personnelle de ce repas.

Irrégularités du budget 2023

La Commission relève plusieurs erreurs dans le budget 2023.

Concernant la vérification des comptes, on note que le budget stable depuis plus de dix ans aux alentours de 300 francs fond à 100 francs. Il s'agirait d'une mesure d'économie pas très claire.

L'informatique n'ayant pas eu de budget en 2020 et 2021 se voit gratifiée de 2000 francs dont on comprend à présent l'origine. En réalité il s'agit d'un passage en force d'une dépense illégale en la fractionnant. L'Assemblée devra statuer sur le sort à réserver à cette dépense et au mandat y afférent.

La subvention de la CMID ayant été annulée par son Assemblée générale (suite à la décision de l'ex-Comité de « numériser » le *TU*), il n'y avait pas lieu de porter 1000 francs à ce poste, ce qui gonfle artificiellement les recettes.

Comptes et budgets ARCI 2022-2023

Poste	Rubrique	Comptes 2022	Comptes 2021	Budget 2023	Budget 2023 corrigé
3410 à 3420	Cotisations	7369,36	6888,00	7500,00	6087,00
3400	Publicité TU	550,00	400,00	450,00	400,00
8612	Subvention CMID	2000,00	2000,00	1000,00	2000,00
6552	Assemblée générale	637,35	300,00	500,00	2000,00
4432	Impression et expédition du TU	7729,05	7018,10	3500,00	7000,00
4410	Envois des cotisations	528,15	524,00	500,00	500,00
4410	Frais de rappel (cotisations 2022)	260,00	0,00	100,00	100,00
6540	Frais de comité	759,70	230,00	700,00	500,00
6550	Frais de réunions, séminaires, webinaires organisés par l'association	0,00	0,00	0,00	600,00
6532	Vérification des comptes	265,20	0,00	100,00	300,00
6550	Cadeaux membres honoraires	0,00	54,90	100,00	220,00
650	Frais généraux	0,00	0,00	0,00	250,00
6580	Site internet	0,00	0,00	2000,00	1500,00
6572	Gestion et informatique	0,00	0,00	0,00	1000,00
6940	Frais CCP et banque / Postfinance	343,96	462,70	300,00	300,00
Total recettes		9919,36	9288	8950	8487
Total dépenses		10523,41	8589,7	7800	14270
Perte d'exercice (Bénéfice ou déficit)		-604,05	698,3	1150	-5783

Explications sur le budget corrigé

Les postes comptables ont été assignés selon les usages en vigueur dans le *Plan comptable suisse*.

- **Poste 3410**: les cotisations sont estimées sur la base des membres actifs et sympathisants. Les cotisations de retraités étant à bien plaisir, il est délicat d'avancer un chiffre, ainsi toute surprise est plutôt bonne.
- **Poste 8612**: après négociations, la CMID accepte de verser sa subvention pour 2023.
- **Poste 6552**: comprend les dépenses engagées par l'ex-Comité (frais d'impression et de distribution de la première convocation), les frais d'impression et de distribution des convocations de l'AG du 27.5.23, les frais de location de la salle ainsi que le café-croissant matinal et les boissons (offertes au repas par l'association en compensation de désagréments subis par le report).
- **Poste 4432**: les frais postaux sont incompressibles, mais la recherche d'autres prestataires pour imprimer le TU devrait réduire ce poste sans changer le nombre d'exemplaires ou la périodicité de la publication.
- **Poste 6540**: les frais de comité ont été estimés pour trois réunions sans accompagnants. Le montant est grevé par le coût excessif de la première réunion « familiale » de l'ex-Comité.
- **Poste 6550**: frais d'organisation des Rencontres Arci.
- **Poste 6532**: les vérificateurs des comptes doivent pouvoir accomplir leur mission dans des conditions satisfaisantes.
- **Poste 6580**: les frais de site internet sont malheureusement incompressibles par le versement de l'acompte pour la création d'un site inutile pour l'association. Une négociation sera entreprise avec le prestataire pour arriver à un accord de résiliation du contrat mutuellement convenable.
- **Poste 6572**: comprend les frais d'hébergement du site actuel, les noms de domaine DNS (ast-arci.ch, ast-arci.org, etc.) et l'abonnement annuel au logiciel de gestion Bexio (gestion membres, comptabilité, facturation).

La Commission présente le budget suivant

Ce budget est malheureusement déficitaire de plusieurs milliers de francs. Le déficit s'explique simplement par le surcroît de dépenses engagées : nécessité de reconvoquer l'Assemblée de manière statutaire, l'absence de financement de cette assemblée par décision de l'ex-Comité de la limiter à la partie statutaire (pour mémoire, les assemblées de Châtel étaient entièrement financées par les sponsors et n'ont jamais pesé sur les comptes), les acomptes versés pour la création d'un nouveau site internet et l'abonnement au logiciel de gestion. La Commission est rassurée par le fait que la fortune de l'association lui permet de supporter ce déficit et a bon espoir que le prochain Comité saura augmenter les recettes, diminuer les coûts du *Trait d'Union* sans en enlever une miette, et pourra améliorer nos finances.

Sur la révision des comptes 2022 du 12 février 2023

Les réviseurs ont eu la surprise de se voir proposer de consulter les pièces par vidéoconférence, ce qui n'a pas manqué d'interroger ces derniers. Par ailleurs, il leur a été demandé de ne pas se réunir autour d'une table en raison des coûts supposés, ce qui n'a pas manqué non plus de les interpeller. Joseph Christe, qui envisageait de ne pas renouveler son mandat de réviseur des comptes, s'est vu « démissionné » *manu militari* en cours de mandat par l'ex-trésorière, au mépris de tous les articles de nos statuts, et sa démission publiée comme acquise dans le rapport de l'ex-trésorière. Normalement sa démission aurait dû être effective à l'Assemblée générale suivante. La Commission le réhabilite donc dans sa fonction jusqu'à la présente assemblée et lui présente les excuses de l'association.

Après étude des pièces comptables, la Commission note que la tenue des comptes est loin d'être exemplaire. Les documents 2022 sont un mélange de documents de gestion de membres, de courriers, de factures, d'extraits bancaires et de bordereaux, ainsi que des pièces de comptabilité et des éléments de trésorerie, censés être distincts.

En revanche, lorsque le rapport stipule que « toutes les pièces ont pu être pointées », cela ne saute pas aux yeux. Ce qui a été pointé, ce sont des listes tronquées qui ne proviennent pas des extraits de PostFinance et dont on ne connaît pas la provenance. (On peut supposer que l'ex-trésorière a utilisé un logiciel, mais n'a pas transmis le fichier à la Commission malgré les demandes de cette dernière.)

Les extraits bancaires d'août à décembre 2022 ont été téléchargés pour la première fois après le 20 mai 2023 et versés aux pièces comptables. La déclaration fiscale est absente.

7. Conclusions de la Commission et approbations des rapports

Sur le rapport de l'ex-présidente

Concernant la démission en bloc, dont le motif n'est absolument pas clair, la Commission note que, selon la loi (article 63 du Code civil), un vide institutionnel, à savoir l'absence de direction, conduit de facto à la dissolution d'une association. La Commission d'organisation, consciente de ce piège redoutable, a fait son possible pour réunir dans les règles de l'art une assemblée générale afin de choisir un Comité et de permettre à l'association de continuer de vivre et d'exercer ses diverses activités.

Les PV et les e-mails de l'ex-présidente et du Comité nous montrent en quelle estime elle nous tenait. Elle y qualifie l'association de *dormante qu'il faut réveiller* et appelle à *un lifting des statuts* et cela simplement pour permettre au Comité d'admettre, ou de démettre, de nouveaux membres, sans passer par l'AG. Elle propose de ne plus défrayer les vérificateurs des comptes, ou encore de rendre l'assemblée la plus simple possible, sans invités officiels ou accompagnants.

Pour toutes ces raisons, pour l'incompétence de l'ex-présidente et sa mise en danger par impéritie de notre association, la Commission demande de rejeter le rapport de l'ex-présidente.

Discussion sur le rapport de l'ex-présidente

L'Assemblée discute les conclusions de la Commission et s'étonne que personne n'ait rien vu les années précédentes. La Commission explique qu'en l'absence de démission en bloc, tout cela aurait fait surface à l'une ou l'autre assemblée générale. Devant les faits présentés, il paraît difficile de les contester.

Vote d'approbation du rapport de l'ex-présidente (Pour : 1 Contre : 19 Abstention : 11).

Le rapport de l'ex-présidente est rejeté. L'Assemblée accepte sa démission. Il est rappelé que la cotisation est due pour l'année entière.

Conclusions sur le rapport de l'ex-trésorière et sur les comptes 2022, 2023 et le budget 2023

Au vu des constatations de la Commission et des irrégularités commises dans la gestion des membres, dans les comptes, et dans l'élaboration du budget 2023, la Commission demande de rejeter le rapport de l'ex-trésorière, de rejeter les comptes 2022 ainsi que le budget initial 2023 et les comptes 2023 (jusqu'au 30 avril 2023) et de ne pas lui donner décharge de sa gestion. Elle demande également d'accepter le budget 2023 corrigé.

Discussion

1. L'Assemblée reconnaît les lacunes dans la gestion des membres et dans la tenue des comptes sans intention maligne et les attribue au manque d'expérience. Elle propose de voter l'approbation des comptes 2022 et du budget 2023 et de remettre le vote d'approbation des comptes 2023 à l'AG 2024.

Vote d'approbation du rapport de l'ex-trésorière (Pour: 2 Contre: 18 Abstention: 11)

Les votes sur les comptes 2023 auront lieu au cours de l'AG 2024 en deux temps, d'abord les comptes présentés à ce jour jusqu'au 30 avril 2023, puis les comptes du 1^{er} mai 2023 jusqu'à la fin de l'exercice.

2. Le budget corrigé présente un déficit important et plusieurs membres s'inquiètent de la perte et des conséquences sur la situation financière de l'association. Marc Augiey répète les raisons de ce déficit budgétaire tout en relevant que l'état de la trésorerie et les efforts d'économie devraient permettre de résorber ce déficit. Les explications rassurent l'Assemblée qui n'a pas d'autres questions sur le budget corrigé. Vote d'approbation : le budget 2023 corrigé est accepté à l'unanimité.

La Commission interroge l'Assemblée sur le sort à réserver à la poursuite (inutile) du travail de Slowane sur le site vitrine et les modalités de dédommagement de cette prestataire, ainsi que la coresponsabilité solidaire de l'ex-Comité dans ces dépenses inutiles et illégitimes.

Vote d'approbation de la poursuite de la création du site (Contre: unanimité).

Stopper le projet et négocier un accord avec le prestataire en espérant récupérer une partie de l'acompte versé : Marc Augiey est mandaté par l'Assemblée pour mener à bien cette mission.

L'Assemblée conclut à la coresponsabilité de Julie Robert-Charrue dans les dépenses illégitimes engagées au nom de l'association et sans l'aval de l'Assemblée générale, de même dans l'occupation de la fonction de vice-présidente à laquelle elle n'avait pas été élue réglementairement.

8. Élection des vérificateurs des comptes, du suppléant et du Comité

Élection des vérificateurs des comptes :

Premier réviseur : Alexandre Jacquier.

Deuxième réviseur : Bernard Remion.

suppléant (à pourvoir) : non pourvu faute de candidat.

Élection du Comité:

Norbert Tornare, *secrétaire aux verbaux.*

Natasa Simic, *communication (recherches de fonds, présence aux salons et manifestations).*

Catherine Magnin, *Rencontres, activités professionnelles et formation.*

Muriel Füllemann, *rédactrice responsable du TU (coordination des rédacteurs, des correcteurs et de la mise en pages).*

Florian Stäuber, *trésorier.*

En l'absence de candidat le poste de président n'est pas pourvu.

Les nouveaux élus sont acclamés. La Commission propose au nouveau Comité de poursuivre à sa place la conduite de l'Assemblée, ce que le Comité accepte.

9. Membres honoraires 2023

Rémy Bovey, Sonia Dolivo, Frédéric Gendre, Bernard Remion. La Commission remet aux présents une pensée symbolisant le métier en les remerciant de leur fidélité et de leur soutien.

10. Cotisation annuelle de 2024

Les cotisations 2024 restent identiques à celles de 2021. Mission est donnée au Comité de réfléchir à l'adaptation des statuts les différentes catégories de membres (nécessitant un changement des articles 5 à 9 avec les cotisations y afférentes) pour 2025.

Vote d'approbation des cotisations 2024 (Pour: unanimité)

11. Organisation de la 79^e Assemblée et des festivités des 80 ans de l'Arci

L'Assemblée accepte sans vote que le canton de Vaud accueille les deux manifestations. Organisation à définir par le Comité.

Divers

Reprise du point 6 de l'ordre du jour

Divers 1 et 2

Catherine Magnin présente les Rencontres professionnelles organisées pour réunir des correcteurs (membres ou non de l'Arci) ainsi que la liste de diffusion correcteurs romands créée dans la foulée. Cette liste permet des échanges sur la profession par le biais d'e-mails, et complète les réseaux sociaux (Facebook). Un papillon d'information est distribué à l'assemblée.

Divers 3

La Commission partage ses réflexions sur de nouvelles rubriques du *TU* en y introduisant davantage d'informations sur l'AST et des articles techniques intéressants pour les correcteurs.

Divers 4

Présentation par Armelle Domenach, membre de l'Arci et présidente de l'ACLF, de l'Association des correcteurs de langue française (www.aclf.fr). Les thèmes qu'ils abordent sont très proches des préoccupations des correcteurs romands. Elle dit que l'ACLF peut proposer d'ouvrir certaines activités aux adhérents de l'Arci, notamment par certains séminaires en visioconférence. Cette initiative est appréciée de l'Assemblée.

Divers 5

Nouvelles du cours de préparation au Brevet fédéral. La session 2021-2023 touche à sa fin, un séminaire de révision de théorie professionnelle aura lieu début septembre à Fribourg et les examens auront lieu début novembre à Aarau.

La session 2023-2025 se prépare, l'examen d'aptitude a eu lieu et il y a déjà cinq participantes prévues. Patricia Philipps a souhaité arrêter sa participation au cours après la tenue des examens, elle est remplacée par Catherine Magnin pour la branche Français. Nos deux collègues sont chaleureusement applaudies pour leur engagement dans le déroulement du cours.

Viscom a transféré son siège à Aarau dans un bâtiment où ont été installés une presse quadri, un CTP et une chaîne de façonnage. Tous les cours théoriques s'y dérouleront désormais, permettant aux participants de toucher du doigt le monde de l'imprimerie dont ils ne sont plus issus.

Divers 7

Le sujet d'un projet de charte déontologique préparé par l'ex-trésorière est brièvement abordé mais, après étude, la Commission conclut qu'il n'est pas adapté à notre métier.

Divers 8

Discussion de la motion du Grand Conseil à propos de l'orthographe du terme « canton de Vaud » (s'agissant de l'entité géographique) avec obligation pour l'administration de l'écrire avec une majuscule en toutes circonstances. L'Assemblée discute la possibilité d'écrire un courrier au Grand Conseil. Norbert Tornare, également membre de l'association Défense du français, en a déjà rédigé un. Alexandre Jacquier propose que chaque association (y compris l'AST) écrive une lettre, ce qui multiplie les courriers que recevra le Grand Conseil. Le Comité verra qui va la rédiger.

Divers 9

Autres propositions libres. Pas de propositions.

En conclusion et en vue des changements administratifs

Le nouveau Comité est composé de Florian Stäuber, trésorier ; Norbert Tornare, secrétaire aux verbaux ; Catherine Magnin, responsable des Rencontres, activités professionnelles et formations ; Muriel Füllemann, responsable du *TU* ; et Natasa Simic responsable de la communication et de la recherche de fonds.

Afin d'assurer une transition en douceur, Marc Augiey s'engage à accompagner le Comité dans ses nouvelles tâches, en particulier le trésorier et le secrétaire, notamment pour l'apprentissage de l'application Bexio de gestion de membres, de comptabilité et de facturation ; à transférer et centraliser dans un compte propre à l'association les noms de domaines ainsi que la création d'adresses e-mails adéquates pour l'association. Il gardera ainsi, en tant que garant, jusqu'à la prochaine assemblée générale, un accès aux comptes et une signature individuelle sur le CCP (ce qui permettra de demander à PostFinance la création d'un QR-IBAN, et l'introduction du service de rapprochement bancaire automatique) ; un accès au logiciel Bexio ; la gestion du site et la gestion des noms de domaines. L'Assemblée le remercie pour le travail accompli et lui confie cette mission.

En l'absence d'un président élu, le Comité fonctionnera collégalement afin de diriger et gérer l'association au mieux de ses intérêts et décide que la domiciliation de l'association sera chez Catherine Magnin, chemin de la Rosière 17, 1012 Lausanne, dans l'attente de la création d'une adresse virtuelle d'association auprès de La Poste, ce qui permettra de s'affranchir des changements d'adresse après chaque assemblée.

L'Assemblée remercie la Commission d'organisation pour son travail et applaudit le Comité élu en lui souhaitant bonne chance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vevey, le 27 mai 2023

La Commission d'organisation AG 2023
Marc Augiey, Catherine Magnin, Michel Pitton

Le secrétaire aux verbaux pour l'AG 2023
Rémy Bovey

Horizontal

1. Servilité.
2. Fils adoptif romain – Caractères germaniques.
3. Ver marin – Créole.
4. Mœurs – Possessif – Experts.
5. Stylo – Bonne fortune – Nombre irrationnel.
6. Ses fleurs sont utilisées en parfumerie.
7. La nôtre est chrétienne – Rivière suisse en vo.
8. Austérité, rigorisme – Géant de la mythologie grecque.
9. Parlai beaucoup.
10. Série complète – Lisière.
11. Pronom – Répétitions ennuyeuses.
12. Plante à forte odeur – Abîmé.

Vertical

1. Obsession.
2. Pays sud-américain – Petit pain mollet.
3. Indubitable – Lutte librement.
4. Saisons – Un élément.
5. Locution adverbiale – Psychothérapie humaniste existentielle.
6. Sigle monétaire américain – Aimé à en être chamboulé – C'est-à-dire.
7. Nommé successivement – Grand succès.
8. Cependant – Leva l'arrière-train – Premier fleuve français – Article.
9. Corruptions, séductions.
10. Héroïne de Montherlant – Ancienne unité d'accélération
– Que je m'esclaffe.
11. Bois imputrescible – Qui a du chien.
12. Alcaloïdes toxiques – Point cardinal.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Solution du N° 235

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	R	A	T	I	Q	U	E	M	E	N	T
2	O	U	T		R			P	I	L	O	U
3	S	M	A	R	A	G	D	I	N		U	T
4	T	E	X	A	N			N	E	H	R	U
5	I	N	I	M	I	T	I	E		O	R	S
6	L		E	B	E	R	L	U	E		I	
7	L	E		O	N	E		S	L	I	C	E
8	O	S	S	U		N	O	E	L		I	C
9	N	A	I	T		C	I	S	E	L	E	R
10	N	U	R	A	G	H	E		S	I	R	E
11	E		O	N	E		S	A		M	E	T
12	R	A	P		L	I		U	K	A	S	E

Fête du Livre

Du 25 au 27 août 2023,
Saint-Pierre-de-Clages,
www.village-du-livre.ch



Assemblée générale

Vendredi 11 août 2023,
Restaurant La Bruschetta,
Lausanne

**Lettres de soie – Festival
de la correspondance**

Du 15 au 17 septembre,
Mont-Noble (Mase),
www.lettresdesoie.com

Toutes les dernières actualités sont sur notre site Internet

www.ast-arci.ch

et notre page Facebook



**Association romande des correctrices
et correcteurs d'imprimerie**

Pour nous contacter:

Arci – Association romande des correctrices
et correcteurs d'imprimerie
1000 Lausanne
comite@arci.ch

Coordonnées bancaires:

CH41 0900 0000 3000 4194 2

**L'AST et l'Arci remercient la CMID*
pour son soutien à l'impression du *Trait d'Union*.**

*Coopérative d'entraide des employés de l'industrie graphique de Lausanne et environs

Paraît quatre fois par année. Abonnement annuel 35 francs
Sortie du numéro 237 : septembre 2023

MEMBRES DU COMITÉ

Muriel Füllemann, tu@arci.ch

Rédactrice responsable du *TU* (coordination avec les rédacteurs, lien avec les correctrices, coordination avec la mise en pages).

Catherine Magnin, rencontres@arci.ch

Rencontres, activités professionnelles et formation.

Natasa Simic, communication@arci.ch

Communication (recherches de fonds, présence aux salons et manifestations).

Florian Stäuber, tresor@arci.ch

Trésorier.

Norbert Tornare, secretaire@arci.ch

Secrétaire aux verbaux, gestion des membres.

DÉLAIS POUR L'ENVOI DES ARTICLES

N° 237/3-2023

Lundi 14 août 2023

N° 238/4-2023

Lundi 13 novembre 2023

N° 239/1-2024

Lundi 12 février 2024

N° 240/2-2024

Lundi 13 mai 2024

**Adresse de courriel
pour l'envoi des articles :
tu@arci.ch**

Tarifs publicité par parution (noir-blanc)

Une page:	100 francs
Demi-page:	50 francs

IMPRESSUM

**Responsable
de la publication**

Muriel Füllemann

Préresse

Chantal Moraz

Relecture

Patricia Philipps, Catherine
Rossier et Norbert Tornare

Design graphique

Nordsix

Impression

Artgraphic Cavin SA

Tirage

260 exemplaires

LES ANNÉES FAUVES

En collaboration avec le Musée
d'Art moderne de Paris



Raoul Dufy, Les régates, 1907-8, huile sur toile, 56 x 65 cm, Legs du Docteur Maurice Giardin en 1953, Paris Musées / Musée d'Art moderne de Paris ©2023, Prothieris, Zürich

Fondation Pierre Gianadda

Martigny

7 juillet 2023 – 21 janvier 2024
Tous les jours de 9 h à 18 h

Suisse